

Aujourd'hui, apprenons à...

Ne pas transformer son domicile en boîte de nuit

1

Aucun son ne doit sortir de chez vous après 22 heures, c'est la loi. Il y a juste une tolérance pour des occasions exceptionnelles, 1 ou 2 fois par an.

2

En organisant des soirées trop souvent, vous allez vous faire détester par vos voisins, et ce n'est jamais bon.

3

Et votre appartement n'est pas conçu pour recevoir du monde, et vous risquez de faire des dégâts qui peuvent vous coûter cher.

4

Ce serait beaucoup plus malin de proposer à vos amis de vous retrouver dans un restaurant ou une boîte de nuit.

